

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

27/09/2023

N° E23000148 /38

le président du tribunal administratif

Décision désignation commission ou commissaire du 27/09/2023

CODE : 2

Vu enregistrée le 14/09/2023, la lettre par laquelle Monsieur le préfet de l'Isère demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

Demande d'autorisation environnementale déposée par la société GONIN SAS T.P CARRIERES relative au projet de renouvellement et d'extension d'autorisation pour la carrière au lieu-dit "Monsieur" sur la commune de Saint-Baudille-de-la-Tour (Isère) ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Denis CUVILLIER est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

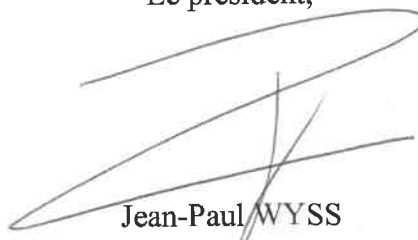
ARTICLE 2 : Monsieur Jean-Yves BOURGUIGNON est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le préfet de l'Isère, à la société GONIN SAS TP CARRIERES, à Monsieur Denis CUVILLIER et à Monsieur Jean-Yves BOURGUIGNON.

Fait à Grenoble, le 27/09/2023

Le président,



Jean-Paul WYSS